LES CELLIERS

naef INVESTISSEMENT & COMMERCIAL

Procédure de vente.

Surfaces commerciales

1 — Présentation

- Présentation du projet
- Sélection de la surface commerciale

3 — Réservation

- Pré-accord de financement bancaire
- Remplir la fiche de réservation et l'envoyer à Naef
- Verser l'acompte de réservation auprès du notaire
- Recevoir l'accusé de réception des fonds par le notaire

4 — Engagement

- Versement de 35 % du prix, déduction faite de l'acompte
- Signature de la promesse de vente chez le notaire

5 — Construction

- Livraison des locaux commerciaux prévue à l'état brut
- Possibilité de mandater les ingénieurs et architectes du projet (Pillet SA / Favre & Guth) en vue d'un accompagnement dans le cadre de l'aménagement des locaux. Les conditions et prestations du contrat seront à définir.

6 — Financement

- Signature du contrat hypothécaire auprès de la banque de son choix
- Informer le notaire du montant du crédit et de la cédule hypothécaire nécessaire

7 — Livraison

- Signature de l'acte d'achat et de l'acte hypothécaire chez le notaire
- Versement du solde du prix chez le notaire
- Remise des clés

Versement
Acompte de réservation

Versement
35 % du prix de vente moins acompte de réservation

Versement
65 % du prix de vente

#ProjetNeuf

Foncièrement Durable